

Advanced e-Technologies : AeTECH
Société Anonyme au Capital Social de 2 223 334 dinars
Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II
2035 Tunis Carthage
R.C : B151062001
M.F : 773418W/A/M000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
12 JUIN 2014-10H30

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 12 juin 2014 à 10h.30mn à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise avenue de la bourse aux berges du lac à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.**
- 2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.**
- 3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2013.**
- 4. Approbation des conventions réglementées.**
- 5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013.**
- 6. Fixation du montant des jetons de présence.**
- 7. Quitus aux administrateurs.**
- 8. Questions diverses.**

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sise à la Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

Le Conseil d'Administration

Advanced e -Technologies : AeTECH
Société Anonyme au Capital Social de 2 223 334 dinars
Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis
Carthage
R.C: B151062001
M.F: 773418W/A/M000

Projet de résolutions de l'AGO du 12/06/2014

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités et les délais de sa convocation qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

Après lecture, l'assemblée générale ordinaire, approuve le rapport du conseil d'administration concernant l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Après lecture, l'assemblée générale ordinaire, prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations mentionnées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le déficit de l'exercice 2013, qui s'élève à -984 182, au poste report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs des jetons de présence à raison de dinars net annuel par administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à